



Communauté de communes du

**P**ays d'**O**the

**Tél : 03.25.46.70.63**

**Fax : 03.25.46.66.03**

**Email : cdcpoa@wanadoo.fr**

**27 Avenue Tricoche Maillard - Aix-En-Othe  
10160 Aix-Villemaur-Pâlis**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**Mardi 18 décembre 2018  
à 18h30**

**\*\*\*\*\***

## **PROCES-VERBAL**

**OUVERTURE DE LA SEANCE DU 18 décembre 2018 A 18 HEURES 30**

**M. LE PRESIDENT PROCEDE A L'APPEL DES MEMBRES**

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.**

\*\*\*\*\*

**Etaient Présents Mesdames et Messieurs dont les noms suivent :**

Yves FOURNIER, Marc FOURNIER, Alain DROUET, Pascal GUYON, Claude LENOIR, Eric CERCEAU, Antoine GUEBEN, Philippe ETCHETO, Laurent L'ETROP, Gilbert BONNETERRE, Claude DUCARD, Gérard DUPUIS, Roland FRELIN, Jean-Pierre VEREECKE, Roger BRUGGEMAN, Roland BROQUET, Jannick DERA EVE, Bertrand LANE, Didier VERGER, Olivier PIQUET.

**Absent(s) excusé(s) :**

Mireille PAYEN, Séverine BROQUET, Cécile DANIEL, Chantal LEPICOUCHE, Sophie LONGUET, Maude FROTTIER, Béatrice TRUTAT, Brigitte CARLIER, Jean-Pierre GITZHOFFEN, Lionel BERTIN, Daniel DUCHANGE.

**Etaient présents, sans pouvoir, les suppléants suivants :**

Jean Pierre PEZET, Hugues MARTEAU, Gisèle SILO, Frédéric RAPHAËL.

**Etait présent :** Claude MAUCLAIR

**Délibération n° 2018/83/CDC : Acceptation de don – association GAL Othe Armance**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays d'Othe est la structure porteuse du GAL Othe Armance. Auparavant, la structure fonctionnait sous la forme d'une association qui vient d'être dissoute.

Le compte bancaire de l'association GAL Othe Armance présentait un solde positif et l'association a décidé de verser la somme sur le compte de notre structure.

Conformément à l'article L2242-1 du CGCT, le conseil communautaire doit accepter ou non le don de cette association qui s'élève à 2 671,21 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le don de l'association d'un montant de 2671,21 €.

**Délibération n°2018/84/CDC : repas de présentation des vœux année 2019**

Monsieur le Président annonce que la présentation des vœux, à l'assemblée délibérante, se déroulera autour d'un repas.

Il permettra de perpétuer la coutume du nouvel an, tout en remerciant chacun des délégués et le personnel, pour l'assiduité et le travail effectué au sein de l'établissement public.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** de se réunir autour d'un repas.

**Délibération n°2018/85/CDC : Chantier d'insertion année 2019**

Le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (C.D.I.A.E.) a émis un avis favorable sur le renouvellement de la demande de conventionnement de l'Association Auboise pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (A.A.S.E.A.) en qualité d'Ateliers et Chantiers d'insertion.

La demande d'agrément a été validée par la D.I.R.E.C.C.T.E. pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 pour le Chantier d'insertion de la Communauté de Commune du Pays d'Othe.

Le Président propose à l'assemblée délibérante de passer une convention de partenariat avec l'A.A.S.E.A. pour l'année 2019.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat relative à l'encadrement technique sur le chantier d'insertion de la C.D.C.P.O. avec l'A.A.S.E.A. qui fixe les conditions d'organisation, de fonctionnement et de financement du chantier d'insertion du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019.

**Délibération n°2018/86/CDC : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu les prestations proposées par le Centre de Gestion de l'Aube en matière de médecine préventive ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités,

**APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

**AUTORISE** Monsieur le Président à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point,

**INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

**Délibération n°2018/87/CDC : DEMANDE DE FINANCEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GAL année 2019 – Programme LEADER 2014-2020**

Lors du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2016, la Communauté de communes du Pays d'Othe a décidé de porter le GAL Othe-Armance et elle s'est engagée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à assurer les moyens humains et financiers nécessaires au fonctionnement du GAL Othe-Armance.

Le GAL a pour but de mettre en œuvre la stratégie locale de développement du programme LEADER 2014-2020 et d'en assurer son évaluation.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, les dépenses et les recettes de fonctionnement du GAL sont estimées comme suit :

## BUDGET PREVISIONNEL du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépenses	Montant prévisionnel 2019 en HT	Recettes	Montant prévisionnel 2019 en HT
Salaires et charges sociales d'1,5 ETP	54 161,00 €	FEADER (80 %)	101 635,46€
Formation	1 000,00 €	Autofinancement du maître d'ouvrage public : Communauté de Communes du Pays d'Othe (20%)	25 408,87 €
Frais de structure	5 000,00 €		
Frais de déplacement	5 000,00 €		
Cotisation LEADER France	600,00 €		
Projet de coopération avec le GAL de la Botte du Hainaut	24 200,00€		
Projet de coopération VOT	20 000,00€		
Projet de coopération Bistrot de Pays	17 083,33€		
<b>TOTAL</b>	<b>127 044,33 €</b>		<b>127 044,33 €</b>

### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** une subvention FEADER pour le fonctionnement du GAL année 2019 à hauteur de 80%,

**AUTORISE** le président à signer toutes pièces nécessaires se rapportant au présent dossier.

### **Délibération n°2018/88/CDC : Marché de construction d'une maison de santé à aix en othe – Lot n°1 Gros œuvre - avenants n°2, n°3 et n°4**

L'entreprise MURELLI est titulaire du lot n°1 Gros œuvre. Il est proposé différents avenants :

#### **Avenant n°2 :**

- construction d'un mûr maçonné suite à la démolition d'une grange construite en limite de propriété pour un montant de 9 918,86 € HT.

#### **Avenant n°3 :**

- modification de la structure béton de la coursive suit à une adaptation du chantier pour un montant de 5 389,11 € HT.

#### **Avenant n°4 :**

- installation des équipements de chantier (salle de réunion, réfectoires, sanitaires et vestiaires) à l'intérieur de l'ancienne maison de gendarmerie afin de profiter des locaux existants pour un gain de place sur la zone de chantier pour un montant de -1 449,22 € HT.

Pour rappel, l'acte d'engagement initial s'élève à 399 976,10 € HT soit 479 971,32 € TTC. L'avenant n°1 a été validé lors du conseil communautaire du 12 juillet 2018 pour un montant de 13 758,88 € HT soit 16 510,66 € TTC portant le marché à la somme de 413 734,98 € HT soit 496 481,98 € TTC.

L'avenant n°2 proposé pour les travaux est de 9 918,86 € HT soit 11 902,63 € TTC portant le marché à la somme de 423 653,84 € HT soit 508 384,61 € TTC.

L'avenant n°3 proposé pour les travaux est de 5 389,11 € HT soit 6 466,93 € TTC portant le marché à la somme de 429 042,95 € HT soit 514 851,54 € TTC.

L'avenant n°4 proposé pour les travaux est une diminution de 1 449,22 € HT soit 1 739,06 € TTC portant le marché à la somme de 427 593,73 € HT soit 513 112,48 € TTC.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2, l'avenant 3 et l'avenant 4 pour le lot n°1 portant le marché à 427 593,73 € HT soit 513 112,48 € TTC.

**Délibération n°2018/89/CDC : Conseil communautaire / Assises de la culture Othe-Armance**

A l'issue de nombreux travaux, le Conseil de développement Othe-Armance, au travers de sa commission culture, et dans l'optique de l'approbation future d'un Projet Culturel de Territoire (PCT) par le PETR Othe-Armance – la mise en place d'un PCT figure dans le programme LEADER –, a conclu qu'il était indispensable de tenir des assises de la culture sur le territoire.

Ces assises, au cours desquelles se succéderont plusieurs interventions (acteurs institutionnels notamment, ainsi que témoignage de Monsieur Guilhaumont, Président et Directeur artistique de Jazz in Marciac, par ailleurs élu depuis des décennies aussi bien au niveau local que Régional en Occitanie), puis des ateliers de travail sur des thématiques spécifiques, dans l'optique de finaliser un PCT partagé par tous et qui pourra s'inscrire dans le projet de territoire global, nécessite de prendre en charge les frais associés à l'opération (logistique, restauration, etc.).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la tenue des assises de la culture.

**APPROUVE** le financement des frais associés à due contribution des deux communautés de communes.

**AUTORISE** le Président de la Communauté de communes du Pays d'Othe à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n°2018/90/CDC : Conseil communautaire / Projet d'investissement de Monsieur RAGOT – attribution de subvention**

Dans le cadre de la mise en œuvre du fond de dotation permettant aux porteurs de projet du territoire d'obtenir une contrepartie publique aux fonds européens LEADER, le dossier de Monsieur RAGOT, éligible à la programmation LEADER Othe-Armance, doit être étudié par le Conseil communautaire. Lequel doit se prononcer sur l'attribution ou non d'une subvention au porteur de projet, en conformité avec la « Convention d'Autorisation de Financements Complémentaires des EPCI du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises », qui s'applique depuis le 24 octobre 2018, et donc avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) dont elle découle.

Le projet de Monsieur RAGOT, industriel dans le domaine du traitement et du revêtement des métaux, consiste en l'installation d'une usine de décapage de roues à Villemaur-sur-Vanne, suivant le plan de financement ci-après :

Designation	Fournisseur (département)	Cout HT
Cuve inox calorifugée	Aubinox (10)	8319,50
Décanteur lamellaire	Aubinox (10)	9875,97
pose goujons calorifugeage	Aubinox (10)	744,05

Système chauffage cuve décapage	Acim Jouanin (27)	3865,67
Système chauffage décanteur lamellaire	Acim Jouanin (27)	2802,12
Pompe	Fristam (77)	4316,00
Montages roues	Bardoux (80)	3796,00
raccordement pompe à cuve	JC Hubert (10)	3000,00
Crochets inox pour montages roues	RMH (52)	403
Captation vapeurs nettoyage haute pression	Coral (91)	18300,00
Ventilation bâtiment	Acier concept (10)	1500,00
Chauffage bâtiment	Bréchemier (10)	1187,61
Travaux électriques	Bréchemier (10)	8058,98
<b>TOTAL</b>		<b>66168,90</b>

Plan de financement dont la ventilation s'effectuerait de la sorte :

<i>Projet</i>	<i>Co-financement théorique (incluant les subventions)</i>		
Total HT	66 168.90	LEADER (plafond LEADER, soit 60.45 %)	40 000
		Fond de dotation (contrepartie correspondant à 25% du montant alloué par les fonds européens, soit 15.11%)	10 000
		Autofinancement (24.44 %)	16 168.90
		TOTAL HT	66 168.90

La subvention sollicitée auprès du fond de dotation serait donc de 10 000 €.

L'analyse technico-financière fait apparaître, en résumé, que la société a vu son résultat net progresser fortement entre 2016 et 2017. Un résultat significatif dans un contexte de stabilisation du chiffre d'affaires. A plus forte raison que l'entreprise enregistre une hausse de ses achats de matières premières et de ses autres achats et charges externes.

Une situation qui s'explique par la raréfaction des marchandises en réserve, mais aussi par une augmentation des ventes dans un contexte, par ailleurs, de recul de la production, une baisse des dotations aux amortissements, et une modération salariale significative.

La société possède donc une activité stable, générant pratiquement un million d'euros de chiffre d'affaires, avec un résultat positif en année N, malgré l'impact toujours prégnant des investissements de capacité et de productivité effectués (modernisation/diversification de l'outil de production), et donc de dotations aux amortissements significatives. Ce qui n'a pas empêché la société, néanmoins, d'effectuer une politique de modération salariale dans le but d'assainir plus encore les comptes.

La création d'activité (décapage de roues), dont la société est seule détentrice dans l'ensemble du département de l'Aube et même au-delà, va non seulement lui permettre de remplir sa part du marché (auprès de la société Accuride, dont la société vient de gagner le marché), mais également d'élargir sa clientèle en gagnant des parts de marché potentiellement dans la France entière.

Un projet industriel créateur de richesses, donc, et potentiellement créateur d'emplois.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'octroyer au porteur de projet une subvention de 10 000 € pour soutenir l'investissement du porteur de projets, sous réserve que le comité de programmation du Groupe d'Action Locale Othe-Armance ait lui-même décidé de l'octroi d'une subvention dans le cadre des fonds européens LEADER.

**AUTORISE** le Président de la Communauté de communes du Pays d'Othe à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Eléments comptables et financiers dossier Monsieur RAGOT**

*Entreprise VILLAC*

*Bilan et compte de résultats deux derniers exercices*

Bilan :

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016	PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
Actif immobilisé net	143 881 €	157 630 €	Capitaux propres	131 673 €	105 439 €
Actif circulant	289 245 €	288 788 €	Dettes fin lg/moy. Terme	143 472 €	150 478 €
Dont stocks	54 980 €	43 566 €	Dettes à moins d'un an	210 824 €	233 623 €
Dont clients	210 842 €	221 657 €	Dont fournisseurs	63 025 €	58 333 €
Dont autres créances et valeurs mobilières de placement	21 931 €	23 565 €	Dettes fiscales et sociales	84 586 €	104 905 €
Fournisseurs débiteurs	641 €		Emprunts et dettes financières diverses	55 933 €	68 968 €
Dont charges constatées d'avance	851 €		Clients créditeurs	404 €	409 €
Disponibilités	52 844 €	43 122 €	Dont autres dettes	6 876 €	1 008 €
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>485 970 €</b>	<b>489 540 €</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>485 970 €</b>	<b>489 540 €</b>

Capitaux permanents	275 145 €	255 917 €	<b>BFR</b>	78 420 €	55 165 €
Actif immobilisé	143 881 €	157 630 €	<b>Trésorerie</b>	52 844 €	43 122 €
<b>Fonds de roulement</b>	<b>131 265 €</b>	<b>98 287 €</b>	Indépendance financière (capitaux propres / total passif)	30%	31%
Actif circulant d'exploitation	289 245 €	288 788 €	Délai d'encaissement moyen	81,97	86,72
Dettes à court terme	210 824 €	233 623 €	Délai de règlement moyen	24,50	22,82

Compte de résultat :

	31/12/17		31/12/16	
		variations		variations
Chiffres d'Affaires net	925 993,98		920 199,25	
vente de marchandises	0,00		0,00	
Production vendue	925 993,98		920 199,25	
production stockée			0,00	
<b>Production</b>	<b>925 993,98</b>	<b>100%</b>	<b>920 199,25</b>	<b>100%</b>
Achats	152 963,76		132 002,26	
Variation de stocks	-11 414,00		-8 166,00	
Charges externes	356 162,72		342 861,98	
<b>Valeur Ajoutée</b>	<b>428 281,50</b>	<b>46%</b>	<b>453 501,01</b>	<b>49%</b>

Subventions	6 502,97		5 464,20	
Impôts et Taxes	11 733,96		6 535,48	
Charges de personnel	345 571,27		397 863,17	
Excedent Brut d'Exploitation	77 479,24	8%	54 566,56	6%
dotation aux amortissements	46 134,00		68 744,00	
Autres produits et charges	451,55		1,00	
Resultat d'exploitation	30 893,69	3%	-14 178,44	-2%
Produits financiers	7,64		7,56	
Charges financieres	5 822,61		6 451,45	
Soldes des opérations exceptionnelles	-495,00		3 692,00	
Impôts sur les bénéfices	-1 650,00		-1 650,00	
Résultat Net de l'Exercice	26 233,72	3%	-15 280,33	-2%

### Eléments d'analyse

La société a vu son résultat net progresser fortement entre 2016 et 2017 – de déficitaire, en effet, de - 15 280,33 euros en année N-1, le résultat s'est révélé bénéficiaire en année N de 26 233,72 euros.

Un résultat significatif dans un contexte de stabilisation du chiffre d'affaires (+ 0,63 %, s'établissant à 925 993,98 euros). A plus forte raison que l'entreprise enregistre une hausse de près de 16 % de ses achats de matières premières (pour atteindre 152 963,76 euros) et de 3,88 % de ses autres achats et charges externes (à hauteur de 356 162,72 €).

Une situation qui s'explique :

- d'une part, mais dans une moindre mesure, par une variation des stocks négative et en augmentation de 39,77 % (pour s'établir à - 11 414 euros), signifiant la raréfaction des marchandises en réserve mais aussi une augmentation des ventes dans un contexte, par ailleurs, de recul de la production (les achats d'emballage, par exemple, ont diminué de près de 14 %, tout comme les matières consommables, de près de 12 %, ou encore des achats de revendus sablage, de plus de 21%) ;
- mais aussi par une baisse des dotations aux amortissements de près de 42 % (- 32 672,35 euros) : les amortissements des investissements de capacité (équivalant à un renforcement des capacités d'autofinancement) affectent moins le résultat que lors de l'exercice précédent (du matériel de production ou de productivité a été amorti) ;
- par une modération salariale significative : les salaires et traitements ont ainsi diminué de 10,32 % (pour atteindre 265 722,96 euros, soit une baisse de 30 586,45 euros) et les charges sociales de plus de 21 % (- 21 705,45 euros).

La société possède donc une activité stable, générant pratiquement un million d'euros de chiffre d'affaires, avec un résultat positif en année N, malgré l'impact toujours prégnant des investissements de capacité et de productivité effectués (modernisation/diversification de l'outil de production), et donc de dotations aux amortissements significatives qui, rappelons-le, ne constituent pas une perte mais un renforcement des capacités d'autofinancement (simple jeu d'écriture). Ce qui n'a pas empêché la société, néanmoins, afin d'afficher un résultat net positif, d'effectuer une politique de modération salariale dans le but d'assainir plus encore les comptes.



### Projet de diversification

L'entreprise ayant obtenu un marché auprès de la société Accuride (anciennement Mefro Wheels) afin de procéder à du décapage de roue, une nouvelle société va être créée à Villemaur-sur-Vanne, spécialisée dans ce décapage.

Pour ce faire, un certain nombre d'investissement doivent être effectués, selon la ventilation suivante :

Designation	Fournisseur (département)	Cout HT
Cuve inox calorifugée	Aubinox (10)	8319,50
Décanteur lamellaire	Aubinox (10)	9875,97
pose goujons calorifugeage	Aubinox (10)	744,05
Système chauffage cuve décapage	Acim Jouanin (27)	3865,67
Système chauffage décanteur lamellaire	Acim Jouanin (27)	2802,12
Pompe	Fristam (77)	4316,00
Montages roues	Bardoux (80)	3796,00
raccordement pompe à cuve	JC Hubert (10)	3000,00
Crochets inox pour montages roues	RMH (52)	403
Captation vapeurs nettoyage haute pression	Coral (91)	18300,00
Ventilation bâtiment	Acier concept (10)	1500,00
Chauffage bâtiment	Bréchemier (10)	1187,61
Travaux électriques	Bréchemier (10)	8058,98
<b>TOTAL</b>		<b>66168,90</b>

Une création d'activité, dont la société est seule détentrice dans l'ensemble du département de l'Aube et même au-delà, qui va non seulement lui permettre de remplir sa part du marché (auprès de la société Accuride), mais également d'élargir sa clientèle en gagnant des parts de marché potentiellement dans la France entière.

Dans ce contexte, et parce que le porteur de projets se positionne sur un marché porteur, le retour sur investissement pourrait s'avérer effectif à court voire moyen terme (équilibre budgétaire prévisionnel dès la fin de la deuxième année), selon les éléments prévisionnels suivants :

		2018	2019	2020	2021
	CA DECAPAGE	50 000,00	148 800,00	164 400,00	173 000,00
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>50 000,00</b>	<b>148 800,00</b>	<b>164 400,00</b>	<b>173 000,00</b>
<b>CHARGES</b>					
Social	Salaires et cotisations / intérim	32 000,00	64 000,00	65 000,00	66 000,00
Loyer	Location bâtiment	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Amortissements	Amortissements	8 000,00	21 600,00	21 600,00	21 600,00
Combustibles	Electricité	1 500	3 500	3 800	4 200
	Eau	200	400	400	400
	Gazole	1 500	1 500	1 500	1 500
Achats	Achat décapage	8 500	20 000	21 000	22 000
	Petit outillage, matériel, équipement	5 000	6 000	7 000	8 000

	Vêtements travail	300	800	1 000	1 200
	Fournitures bureau	0	200	250	300
Maintenance, entretien	Maintenance générale	1 000	2 500	2 500	2 500
	Entretien, réparation transport	3 000	1 000	1 000	1 000
	Entretien, réparation bâtiment / extérieurs	1 000	1 000	1 000	1 000
	Déchets	600	1 200	1 200	1 200
Taxes	CFE	274	1 000	1 000	1 000
	taxe foncière	1 000	1 200	1 300	1 400
	Taxe apprentissage, formation continue	300	300	300	300
Administratif	honoraires comptable, holding	500	6 200	6 500	6 700
	déplacements	300	1 000	1 200	1 200
	Missions	250	500	800	1 200
	assurance RC	1 000	1 100	1 200	1 300
	assurance transport	250	700	700	700
	frais bancaires	600	1 500	1 500	1 500
	téléphone fixe, internet, mobile	700	1 500	1 500	1 500
	location copieur	500	500	500	500
	Frais postaux	100	120	150	180
	Frais de publicité	1 000	2 000	2 000	2 000
	Divers	1 000	1 000	1 000	1 000
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>76 374,00</b>	<b>148 320,00</b>	<b>152 900,00</b>	<b>157 380,00</b>
<b>RESULTAT BRUT</b>		<b>-26 374,00</b>	<b>480,00</b>	<b>11 500,00</b>	<b>15 620,00</b>

Un projet industriel créateur de richesses et potentiellement créateur d'emplois.

**Délibération n°2018/91/CDC : Validation et financement de l'étude du projet d'espace de travail partagé**

Le Président rappelle à l'assemblée que par la délibération n°2018/47/CDC, il a été autorisé pour lancer une étude de faisabilité pour un espace de travail partagé ou Tiers-lieu. Un espace de travail partagé est conçu comme un espace de service aux acteurs économiques qu'ils soient télétravailleurs ou travailleurs indépendants. Ainsi, l'étude porte à la fois sur le projet économique de l'espace que l'aménagement du bâtiment.

Dans ce cadre une consultation a été lancée à laquelle 8 bureaux d'étude ont répondu, avec des offres allant de 26 850 à 72 350,25 €.

Après analyse technique, le Président propose de retenir l'offre du bureau d'étude Citica pour un montant de 29 150,00 € HT soit 34 980,00 € TTC.

Total		FEADER		Prise en charge par le territoire	
				Total territoire	
Montant HT	Montant TTC	Montant	Taux % global TTC	Montant HT	Taux % global HT
29 150,00 €	34 980,00 €	18 656,00 €	64,00%	10 494,00 €	36,00%

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**VALIDE** la proposition de retenir l'offre du bureau d'étude Citica pour un montant de 29 150,00 € HT soit 34 980,00 € TTC.

**AUTORISE** le Président à solliciter l'aide de la Région Grand Est en tant qu'autorité de gestion du fonds européen FEADER pour le financement de ce projet dans le cadre du programme Leader Othe Armance.

**Délibération n° 2018/92/CDC : Décision modificative - Budget général**

Le Président propose la décision modificative suivante :

Dépenses : Chapitre 014 : compte 739223 + 12 000 €

Recettes : Chapitre 74 : compte 74718 + 12 000 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de valider la décision modificative ci-dessus.